

# Remaniement parcellaire de Savièse

Autor(en): **Luyet, Benjamin**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du génie rural et de la photogrammétrie**

Band (Jahr): **56 (1958)**

Heft 12

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-214411>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

petites distances dépassent la tolérance. La jonction entre deux modèles, dans le cas envisagé, a une exactitude relative de  $\frac{1}{3}$  plus grande; l'exactitude relative par rapport aux points d'ajustage, où une erreur restante de l'ajustage se fait particulièrement sentir, est par contre ici du même ordre de grandeur qu'à l'intérieur du modèle. L'erreur relative moyenne est de  $\pm 37,5$  cm, donc les  $\frac{3}{4}$  de l'erreur absolue en situation.

## Remaniement parcellaire de Savièse

*Par Benjamin Luyet*

Le remaniement parcellaire de Savièse est le premier d'une longue série qui va permettre au Valais de combler le retard qu'il a en la matière. Nous pouvons, actuellement, avec un peu de recul, déterminer les circonstances qui ont provoqué cette soudaine volonté de remanier.

La commune de Savièse, une des plus grandes du canton, s'étale sur un coteau de la rive droite du Rhône, au nord de la cité de Sion et au pied du Prabé. Elle est formée de six villages et comprend 1700 ha environ de terres cultivables: vignes, jardins, vergers, prés, mayens. Travailleur, dur à l'ouvrage, le Saviésan est vigneron, arboriculteur, cultivateur; s'il a du bétail, c'est pour ses besoins personnels en lait, beurre, fromage, et pour la fumure de ses vignes.

Géographiquement, ces différentes cultures se situent comme suit: sur le coteau, parallèlement à la vallée du Rhône, s'étagent les vignes; sur le plateau, autour des villages, les terrains de culture semi-intensive: vergers, jardins fruitiers, jardins; au-dessus des villages, la zone des prés maigres de peu de rendement appelés «prés bâtards»; et, au pied du Prabé, les mayens.

Le remaniement se fera en trois étapes correspondant aux différentes zones décrites ci-dessus:

- 1<sup>re</sup> étape: prés bâtards et mayens;
- 2<sup>e</sup> étape: terrains autour des villages;
- 3<sup>e</sup> étape: vignes.

La première étape de cette œuvre qui s'étend sur 413 ha avec environ 8200 parcelles a été acceptée en février 1957 par la presque totalité des 955 propriétaires. Fait réjouissant et d'autant plus surprenant qu'avant et pendant la guerre, à deux reprises, les projets n'avaient même pas été soumis à l'assemblée générale. Était-ce la propagande du comité, les conférences ou les discussions qui avaient convaincu les propriétaires? En définitive, l'on dut admettre que les belles paroles n'avaient eu aucun poids dans la décision et que cette unanimité résultait plutôt d'un profond changement dans la mentalité paysanne.

Avant la guerre, les paysans étaient trop attachés à leurs terres pour admettre l'idée même d'un remaniement. La méfiance paysanne refusait d'engager la terre dans une aventure un peu problématique, et chacun pensait «Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras». Le morcellement, les

chemins inexistants ne les gênaient pas. On ne comptait ni sa peine ni ses pas. On avait le temps.

L'argent était fort rare, et il eut été difficile d'en trouver pour une exploitation qui n'en fournissait pas. Pourtant, on avait admis, parce que d'un avantage indiscutable et tangible, un coûteux projet d'irrigation: un tunnel de 3 km traversant de part en part le Prabé et remplaçant le fameux et dangereux «Bisse de Savièse» qui engloutissait des frais énormes d'entretien.

Pendant la guerre, la valeur des produits de la terre et plus particulièrement de la vigne, permirent l'amélioration la plus nécessaire, celle des logements. Au point de vue améliorations foncières, on s'attacha surtout à des drainages, à l'irrigation et au défrichement du vignoble, travaux à avantages directs. La carence en chemins se fit alors sentir. Sans subsides fédéraux, ceux-ci n'étant accordés qu'aux chemins se construisant dans le cadre d'un remaniement, on construisit des chemins agricoles et quelques chemins viticoles.

L'aménagement hydro-électrique du Valais, après la guerre, allait bouleverser la vie paysanne. L'ouverture d'innombrables chantiers absorbe une main-d'œuvre abondante composée en partie d'ouvriers agricoles. Le surcroît de travail pour ceux qui sont restés au village les amène à une exploitation plus rationnelle de leur campagne. On développe la mécanisation pour les transports et la culture, et on s'intéresse aux cultures plus rentables. On se détache des prés bâtards, leur rendement étant par trop faible, et la preuve de ce fait nous a été donnée par les rapports des inspecteurs du bétail signalant chaque année la diminution du cheptel communal.

Il aura donc fallu ce détachement pour permettre un remaniement parcellaire. Ceux qu'on entreprendra ces prochaines années un peu partout en Valais, se feront principalement dans des terrains de moindre valeur. Faut-il s'en affliger? Puisque commencement il y a, contentons-nous en. C'est par un travail bien fait que nous arriverons à donner à nos paysans la notion exacte d'un remaniement, et, lorsqu'ils auront la preuve tangible des avantages qu'une telle œuvre apporte, ils demanderont d'eux-mêmes le remaniement des terrains de valeur et des vignes si chères à leur cœur.

## **Schweiz. Gesellschaft für Photogrammetrie**

### **Protokoll der Herbstversammlung vom 8. November 1958 in Zürich**

Die diesjährige Herbstversammlung der Schweizerischen Gesellschaft für Photogrammetrie fand im Zunfthaus zur Waag in Zürich statt. Die folgenden Mitglieder haben ihre Abwesenheit entschuldigt: die Herren Prof. Baeschlin, Bachmann und Bertschmann, Herr Dir. Schneider, die Herren Groß und Schobinger. Der Präsident, Herr Dipl.-Ing. Ch. Broillet, begrüßt als neues Mitglied Herrn N. Danial, Zürich. Nachdem zur Traktandenliste keine Bemerkungen gemacht werden, eröffnet er die Verhandlungen über folgende Geschäfte: